

Arrêtés temporaires
hors agglomération sur RD VGC

Signature Préfet

Sans objet

Avis Préfet

Arrêté temporaire à la signature du PCG avec avis du Préfet

Sans objet

Un arrêté temporaire du PCG pour avis du Préfet doit être constitué de :

- une note de présentation du projet du PCG au Préfet avec annexes techniques éventuelles (note rédigée par le CG78, à l'entête du CG78, à la signature du PCG, validée et signée par le BESR et le SGER, avec cartes éventuelles)
- une fiche d'analyse (téléchargeable sur le site internet de la DDEA)
- le fichier informatique du projet d'arrêté à la signature du PCG, à l'entête du CG78